



LA SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE APRÈS LA MORT DU FONDATEUR :

Le rôle de Mgr Livinhac, premier Supérieur général

Brève présentation de Mgr Léon Livinhac

Auguste-Simon-Léon-Jules Livinhac naquit le 13 juillet 1846. Il est originaire de la paroisse de Buzeins, dans le Diocèse de Rodez au sud de la France. Un garçon bien intelligent, mais timide et d'une santé fragile, il réussit brillamment ses études. Il poursuivit sa formation en philosophie et en théologie au grand séminaire diocésain de Rodez, tenu par les Sulpiciens. Malgré son caractère hésitant et réservé, Livinhac fut profondément marqué par sa formation qui l'initia à une vie intérieure profonde, à l'abnégation et à la régularité de travail et de zèle qui se manifesteront tout au long de sa vie.

Il reçut la tonsure le 22 mai 1869. Il devint sous-diacre le 3 juin 1871 et diacre le 25 mai 1872. Cette même année, le passage à Rodez du Père Charmetant, de l'Institut naissant des Missionnaires d'Afrique, changea son orientation. Envoyé par Mgr Lavigerie, pour quêter et pour encourager les séminaristes ou prêtres de France à entrer dans la nouvelle Société missionnaire, Charmetant insistait sur l'urgence de la Mission en Afrique avec ses peines, ses souffrances, ses contradictions et même le martyr.

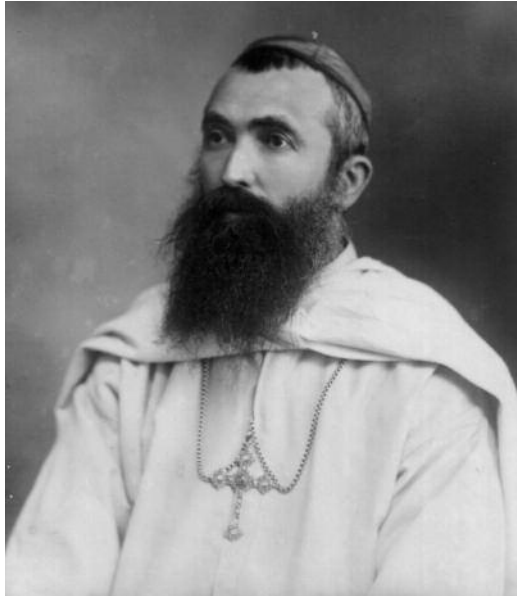
Peter Mateso
Abidjan



Livinhac commença le noviciat le 14 avril 1873. Il fut ordonné prêtre le 12 octobre 1873 et fit son Serment solennel le 7 avril 1874. Dès la première année, il fut nommé professeur de théologie dogmatique et économe au scolasticat des Pères Blancs ; puis, participant au premier Chapitre général de l'Institut, il

fut élu Conseiller le 12 octobre 1874. En décembre 1874, il est envoyé à Paris comme procureur. Après cinq mois, conformément à son souhait, il reçoit une nouvelle nomination comme Supérieur de la mission des Ouadhias en Kabylie, le 4 avril 1875.

Quatre mois plus tard, Lavigerie le fit nommer responsable de la formation qui, jusque-là, était assurée par les Jésuites. Le 21 avril 1878, il dirigea la caravane destinée à l'Afrique équatoriale, en particulier celle du Nyanza. Son équipe arriva en Ouganda, destination prévue, le 17 février 1879 où ils se dévouèrent à enseigner le catéchisme et à alphabétiser, à racheter des jeunes esclaves, à étudier la langue, à soigner les malades. Livinhac y fit la traduction du catéchisme en langue locale.



Mgr Léon Livinhac Supérieur Général

En septembre 1880, le Père Livinhac fut nommé le pro-vicaire du nouveau pro-vicariat de Nyanza. En ce temps déjà, les missionnaires se félicitaient de la conversion des Ougandais, malgré l'indifférence et parfois les menaces du roi Mutesa qui avait embrassé l'islam suite à des circonstances que nous n'allons pas développer ici. Quand les menaces s'aggravèrent, Livinhac pensa alors à un retrait stratégique. Les missionnaires s'installèrent d'abord à Kaguéyé où Livinhac avait déjà de bonnes relations, puis à Bukumbi et à Tabora. Pendant qu'il était encore en « exil » où la mission s'élargissait, Livinhac fut nommé premier vicaire apostolique du Nyanza, le 15 juin 1883. Son ordination épiscopale eut lieu à Carthage le 14 septembre 1884.

Le roi Mtésa du Buganda mourut le 14 octobre 1884 et fut remplacé par son fils Mwanga. Celui-ci était un sympathisant des chrétiens, bien qu'il ne fût pas baptisé. Le 3 novembre, il invita les missionnaires

res à revenir dans son royaume. En l'absence de Mgr Livinhac, ce furent les trois autres pionniers, les Pères Lourdel, Girault et le Frère Amans, qui répondirent le 25 juin 1885. Le jeune évêque ne les rejoindra que le 1er juin 1886. C'est à cette même période que le jeune roi, devenu tyran comme son père, fit brûler vifs 13 jeunes catholiques et 13 jeunes anglicans le 3 juin 1886. D'autres furent tués à coup de lance ou de machette. Ce furent les premiers martyrs de la foi en cette région de l'Afrique. La présence des missionnaires et surtout du Vicaire apostolique encourageait les prosélytes. Mais les missionnaires furent encore forcés de quitter provisoirement le royaume à cause de révolte des musulmans. Le siège de l'évêque était à Bukumbi (Tanzanie) d'où il allait visiter les Missions du Nyanza. Elu à la tête de la Société, in absentia, au Chapitre de 1889, Mgr Livinhac quitta définitivement son vicariat en juin 1890 pour Alger. Devenu Supérieur général de droit à la mort de Lavigerie, il gouverna la Société pendant trente ans, soit de 1892 à 1922.

La mort du cardinal Lavigerie : un défi pour la continuité de la Société

La mort du cardinal Lavigerie, le 26 novembre 1892, laissa des questions sur l'avenir de ses œuvres, entre autres la Société des Missionnaires d'Alger qu'il avait fondée en 1868. Pour certains ces œuvres « ne tarderaient pas à végéter et à disparaître¹. » En effet, il ne serait certainement pas facile de succéder à un homme si imposant. Il était lui-même le protecteur de son Institut auprès des autorités politiques et du Saint-Siège. Toute sa vie témoignait d'un homme de talent et de succès, même si il avait connu quelques échecs et découragements.

Comme Archevêque et Fondateur, il avait groupé beaucoup d'œuvres sous son nom. Même après l'élection de Mgr Livinhac comme Supérieur général, le cardinal Lavigerie se réserve « tout ce qui regarde l'administration extérieure de la congrégation : nomination, envoi, changement des missionnaires, budgets des dépenses et autres points qui regardent la discipline et la vie extérieure. Rien ne peut être exécuté, de ce qui aurait été décidé par le Conseil ou le Chapitre, s'il n'est approuvé par écrit par le fondateur . » Le Supérieur général, lui, n'a que la direction de la vie intérieure et régulière de la Société, mais sous l'autorité du Fondateur.

Avec la mort du cardinal Lavigerie, Mgr Livinhac se trouvait donc seul avec son Conseil à la tête de la Société dont il avait maintes fois essayé d'éviter le supériorat. Dans sa première lettre circulaire annonçant le décès du Fondateur, il évoqua les mérites du Cardinal et exprima le souhait pour son gouvernement : imiter ses vertus, en particulier son amour de Dieu et des âmes, et assurer l'unité de la Société par la charité fraternelle². Il invita ses confrères à continuer l'esprit du Fondateur. Néanmoins, la mort du cardinal Lavigerie ouvrait sans doute une nouvelle page pour la Société qui, comme l'exprime le Père Hacquard, « a pour la première fois un 'vrai Supérieur général' et un Conseil général agissant d'après ses propres initiatives³. »

Parmi les défis immédiats que Mgr Livinhac avait à relever, mentionnons-en deux. Le premier fut la distinction des biens et des responsabilités entre la Société et l'archidiocèse d'Alger ou/et Carthage. Le cardinal Lavigerie avait groupé certaines œuvres sous son nom. A sa mort, appartenaient-elles à la Société ou aux diocèses ? Il fallait clarifier la question de l'exemption des propriétés, des biens et celle des Constitutions de la Société. Ces dernières ne seront approuvées définitivement qu'en 1908 par le pape Pie X. On trouve des rapports des échanges parfois controversés entre Mgr Livinhac et Mgr Dusserre, archevêque d'Alger, sur certains héritages du feu cardinal.

Le deuxième défi était la mésentente entre les missionnaires et les pouvoirs coloniaux en pays des Missions. Comme Supérieur général, Livinhac dut négocier avec les gouvernements français, anglais, allemand et belge pour faciliter l'apostolat dans leurs colonies. Certaines de ces frictions existaient déjà du temps du cardinal Lavigerie. Le cas le plus compliqué fut celui de l'Ouganda. Un des malentendus provenait du fait que les Anglais considéraient les missionnaires français comme les représentants du gouvernement français, et servant donc les intérêts de la France. Il y eut aussi une guerre entre protestants et catholiques. Les missions catholiques souffrirent de pertes énormes, le Pouvoir étant du côté des protestants. Mgr Livinhac, qui connaissait bien la situation de la région, intervint auprès du gouvernement anglais. Pour résoudre le conflit et prouver que ses missionnaires ne servaient pas le pouvoir colonial, Livinhac finit par négocier l'envoi, en 1895, de missionnaires catholiques anglais de la Société de Saint Joseph (Mill Hill Missionaries) du cardinal Vaughan, à qui l'on confia un Vicariat apostolique du Haut-Nil, à l'Est du pays, ayant une forte

présence protestante. Pour Livinhac, il ne s'agissait pas seulement de protéger les œuvres de son Institut, mais surtout d'assurer l'avenir du catholicisme dans ce pays. L'intervention de Livinhac auprès des autorités religieuses et politiques à Londres avait certainement sauvé le catholicisme en Ouganda.

Rappelons que le Buganda, était si important pour les Pères Blancs parce qu'il fut la Mission la plus florissante établie par nos pionniers en Afrique équatoriale de l'époque ; la première où les convertis témoignèrent de leur foi jusqu'au martyre. L'accueil de l'Évangile par les Baganda fut impressionnant. On remarque que pendant l'absence des missionnaires de 1882 à 1885, forcés de quitter à causes des persécutions du roi, les nouveaux convertis et les catéchumènes s'organisèrent eux-mêmes pour continuer le prosélytisme avec succès. En 1891, on parlait de « 3 à 4 milles hommes qui fréquentent le catéchisme de la seule mission de Rubaga.⁴ » On voit pourquoi, pour Lavigerie et Livinhac, il fallait absolument la présence des missionnaires catholiques.

Les Chapitres généraux

Les Chapitres généraux de 1889/1890

Le 23 septembre 1889, se tint le dixième Chapitre général de la Société. Il se déroula en deux temps. D'abord, le 23 septembre à Carthage. Les capitulants avaient la tâche d'élire un nouveau Conseil général de cinq membres parmi lesquels le Fondateur nommait un vicaire général, appelé parfois Supérieur général. Mgr Livinhac fut élu et désigné vicaire général du cardinal Lavigerie. Mais comme il n'y était pas présent, le Chapitre fut suspendu pour attendre son arrivée afin de permettre sa participation à certaines décisions. Avec son arrivée, la deuxième séance commença à Alger le 4 novembre 1890, présidée par le Fondateur lui-même qui est, en fait, le Supérieur général. C'est lui qui tenait le gouvernail comme stipule les Constitutions : « La Société est placée, jusqu'à ce que le Saint-Siège ait autrement ordonné, sous la juridiction du Délégué apostolique du Sahara qui en est le premier supérieur. Elle est gouvernée, sous son autorité, par un supé-

rieur général, lequel est aidé par deux assistants, un secrétaire général et un procureur général, tous nommés par le Chapitre, et institués canoniquement par le Délégué⁵. »

Cependant, le rôle de Mgr Livinhac sera un peu différent de celui de ses prédécesseurs en ce sens que le Fondateur le prépare pour lui succéder. Avant les votes, il fait lire ses vues sur la particularité de ce Chapitre qu'il sent être le dernier que la Société tiendra pendant sa vie. Il leur exprime son souhait pour l'élection de son successeur en proposant le nom de Livinhac : « Sans doute, ce n'est pas un ordre, que je vous donne : les lois canoniques ne me le permettent pas. C'est un conseil paternel que vous restez toujours libres de ne pas suivre, mais auquel votre piété filiale et votre bon esprit donneront à coup sûr la valeur qu'il doit avoir auprès de vous... J'ai cru devoir vous désigner comme pouvant le mieux remplir cette charge dans votre Société, Mgr Livinhac, Evêque de Pacando, Vicaire apostolique du Nyanza. Ce vénérable Prélat réunit, en effet, à un degré remarquable la piété, la sagesse, la science, l'intelligence supérieures. Son caractère épiscopal lui donne, en outre, des titres et une grâce toute spéciale pour diriger une Société comme la vôtre⁶. »

En outre, il proposa les noms de ceux qu'il pensait pouvoir constituer un Conseil solide. Il promit de remettre plus d'autorité à Mgr Livinhac, et de mener des démarches lui-même auprès du Saint-Siège pour qu'il soit relevé de la charge de son vicariat. Les capitulants suivirent le conseil du Cardinal sauf pour un nom.

Le Chapitre général de 1894

Ce premier Chapitre général, tenu après la mort du fondateur et sans son influence directe, fut tenu du 25 avril au 10 mai 1894. Jusqu'alors, il fut le plus long de l'histoire de la Société. Une des explications peut être que les capitulants, n'ayant plus l'influence directe du cardinal Lavigerie, avaient besoin de plus de temps. C'était le premier Chapitre présidé par Mgr Livinhac comme Supérieur général de plein droit. Selon les décisions du Chapitre de 1886, le mandat du Supérieur général était de six ans. Livinhac, élu en 1889, avait anticipé la tenue de ce Chapitre qui aurait dû avoir lieu en 1895. Il en explique la raison dans sa lettre d'avril 1893 en convoquant à ce Chapitre extraordinaire : «... Le vide immense que fait parmi nous la mort de notre très vénéré Père

et Fondateur, Son Eminence le Cardinal Lavigerie, rend nécessaire la convocation d'un Chapitre extraordinaire qui pourra, s'il le juge à propos, s'ériger en Chapitre ordinaire et procéder à l'élection des membres du Conseil. » En fait, avant la tenue de ce Chapitre, il avait déjà fait des démarches auprès du Saint-Siège pour que ce Chapitre devienne 'ordinaire' et procède à l'élection du nouveau Conseil général. Il avait aussi demandé qu'il ne soit pas éligible à cause de son caractère épiscopal, qu'il jugeait être un inconvénient pour un Supérieur général. Sa première demande fut acceptée, mais pas la seconde. Il fut élu Supérieur général dès le premier tour.

Le Chapitre forma quatre commissions de travail portant sur la révision du texte des constitutions, l'observation des Constitutions, le recrutement et les écoles apostoliques et, enfin, le temporel de la Société. La vie spirituelle et l'apostolat touchaient à chacune de ces commissions et étaient discutés lors des rapports des Provinciaux. Ce Chapitre améliora aussi le texte des Constitutions que Rome approuva pour dix ans. Il décida l'ouverture d'un séminaire des Pères Blancs en France et en Belgique. L'appellation officielle de l'Institut était fixée : 'Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)'. La possibilité de nouvelles fondations et l'internationalisation de la Société furent encouragées et le Conseil général fut chargé de promouvoir cette proposition. En décembre de la même année, une caravane de quatre Pères Blancs fut envoyée dans le Soudan français (le Mali actuel). C'était là une réalisation du rêve du fondateur qui avait tenté, deux fois, d'y envoyer des missionnaires sans succès.

L'impact, de la tourmente française sur la Société

La crise des années 1900 en France et l'évolution de la Société

Dans ses lettres circulaires des années 1900, Mgr Livinhac fait très souvent allusion aux temps difficiles que connaît l'Eglise de France et à l'impact matériel et moral de ces difficultés sur la Société. En janvier

1901, il parle d'un « orage terrible [qui] menace les Congrégations qui ont des maisons en France, ou qui attendent d'elle, du moins en partie, leur pain quotidien... [c'est] la persécution qui se prépare, et qui, si elle éclate, atteindra directement ou indirectement nos Œuvres⁷. » Dans d'autres lettres, il mentionne que cette menace s'étend aux territoires français en général. De quoi s'agit-il ?

Le 1er juillet 1901, le gouvernement de René Waldeck-Rousseau adopta une loi limitant les activités des congrégations religieuses soupçonnées d'être dirigées de l'extérieur, notamment du Saint-Siège. Les congrégations impliquées dans l'enseignement devaient désormais obtenir une autorisation du gouvernement. La situation s'aggrava en 1902 après la démission de Waldeck-Rousseau. Un ancien séminariste anticlérical, Emile Combes, devint chef du gouvernement. Il « fait fermer les écoles congréganistes fondées avant la loi de 1901 et depuis le vote de celle-ci... En mars 1903, Combes fait rejeter par la Chambre les demandes d'autorisation de 54 congrégations d'hommes sur 64 et de 81 congrégations de femmes sur 394 demandes⁸. » Certains Instituts missionnaires, tels que les Lazaristes, les Spiritains et les Missions étrangères de Paris, reconnus depuis le Second Empire échappèrent à cette loi, ; d'autres, « ainsi les Missions africaines et les Pères blancs, restèrent en instance de reconnaissance⁹. »

La demande d'autorisation des Pères Blancs fut acceptée partiellement en décembre 1902. En cas de non-reconnaissance des maisons de la Société, Livinhac prévoyait le déménagement en d'autres pays européens où les Pères Blancs s'étaient déjà bien installés, mais il fallait essayer encore et attendre une décision finale. Une autre demande fut faite en septembre 1903 et une réponse favorable à la Société fut accordée. Toutefois, Mgr Livinhac continuait d'inviter ses confrères à la prière et à la prudence contre tout gaspillage. La loi de la séparation promulguée en décembre 1905 supprimait toute subvention aux cultes, l'Etat s'appropriant le contrôle des biens mobiliers et immobiliers de l'Eglise, etc. Certaines œuvres des Pères Blancs furent victimes de cette loi de séparation, surtout en Algérie : « les écoles furent fermées en 1907 et la plupart des œuvres d'éducation des Pères Blancs vers 1914¹⁰. » Il importe d'ajouter ces remarques d'Aylward Shorter sur le rôle de Mgr Livinhac pendant cette crise anticléricale : « Doté d'une tâche délicate, Livinhac dut traiter avec les hommes politiques en France et à Alger, s'adapter aux conséquences pratiques des nouvelles lois, mettre sur pied des plans d'ur-

gence et préparer ses missionnaires à la pire éventualité. A cette occasion, la Société s'en tira à bon compte et l'anticléricalisme fut relégué aux oubliettes lorsque la guerre éclata en 1914¹¹. » Plutôt que d'être affaiblie par la situation, la Société chercha des voies et des moyens pour aller de l'avant, autonome et stable.

Dans les années 1900, la Société changea au point de vue structuration. Le Chapitre de 1900 décida sur la distinction entre le Vicaire apostolique et le Provincial, ce dernier étant le représentant du Supérieur général auprès des confrères d'une Province qui inclut un certain nombre de Vicariats apostoliques, tandis que les Vicaires apostoliques sont les représentants du Saint-Siège. On décida aussi le rattachement de toutes les maisons de formation à la Maison Mère ainsi que la nomination d'un Délégué permanent pour celles-ci, on parlerait aujourd'hui d'un Secrétaire à la formation initiale, afin d'assurer l'uniformité de la formation des candidats Pères Blancs. Désormais, les candidats ne pourront être ordonnés qu'après avoir terminé leurs études de théologie. Il fut décidé l'ouverture d'une maison de recrutement et d'une procure au Canada. En 1901, le sectionnement des deux grandes Provinces d'Europe et du Sahara-Soudan est réalisé.

Le Chapitre de 1906 vit Mgr Livinhac élu Supérieur général à vie. En effet, le Chapitre de 1886 avait décidé que, si un Supérieur général était élu trois fois de suite, réunissant pour cela deux tiers des voix, il était nommé à vie. Cette élection de Mgr Livinhac s'expliquait, selon Jean-Claude Ceillier, par le fait « [qu'il] jouissait d'une grande considération, pour ne pas dire d'une véritable vénération, auprès des missionnaires. Son expérience multiple, mais aussi sa réputation de sainteté et ses qualités spirituelles et humaines lui avaient attiré la confiance de tous¹². » Ce Chapitre est aussi marqué par l'insistance sur l'unité de la Société au dépend de l'autonomie de chaque Province préconisée par certains capitulants. Pour Livinhac, l'autonomie risquait de causer un déséquilibre entre les Provinces, les unes étant plus « populaires » que les autres et attirant ainsi plus de bienfaiteurs ou de sympathisants. Une tension se présentait, par exemple, entre les missions de l'Afrique du Nord et celles de l'Afrique subsaharienne. Celles-ci attiraient beaucoup de missionnaires et de bienfaiteurs à cause des conversions qui s'y effectuaient. Quant à l'Afrique du Nord, certains pensaient qu'on y perdait le temps, étant donné que l'islam y était dominant et que le gouvernement français y interdisait le prosélytisme.

Or, les dons et le personnel devaient être mis à la disposition de toute la Société et repartis proportionnellement aux besoins. Les confrères étaient invités à promouvoir l'intérêt de la Société en général plutôt que de se limiter à des préférences régionales. La question du cumul de charges fut aussi clarifiée. Il était désormais décidé que « ni le Supérieur général, ni le Provincial, ni à plus forte raison le Vicaire apostolique ne prend le titre de Supérieur local dans la maison où il réside, encore moins celui d'économiste de la maison¹³... » Quant aux travaux rémunérés, il est décidé que tout argent reçu dans le cadre de l'apostolat devait être utilisé pour l'apostolat, en dialogue avec le supérieur de la Mission. Notons aussi que les travaux du Chapitre de 1906 sur la révision des Constitutions aboutirent à l'approbation définitive de l'Institut par la Congrégation de la Propagande par le décret du 15 février 1908.

Les défis de la 1^{ère} Guerre mondiale de 1914-1918

L'un des moments les plus difficiles dans l'histoire de la Société sous le généralat de Mgr Livinhac fut la guerre de 1914-1918. Alors qu'elle était en pleine croissance, la Société se vit privée de beaucoup de ses jeunes membres et de ses aspirants à cause de leur mobilisation pour la guerre. L'Allemagne, la Belgique et la France, exigeaient le service militaire obligatoire pour tous les jeunes adultes. Ces derniers pouvaient être rappelés afin de renforcer les armées de leurs pays respectifs, soit comme militaires combattants, soit comme aumôniers militaires ou brancardiers. Les religieux n'étaient pas exemptés. Aussi la Société des Missionnaires d'Afrique fut-elle fortement touchée par cette mesure.

Quand la guerre éclata, la grande majorité des jeunes missionnaires mobilisables se trouvaient dans leurs postes en Afrique subsaharienne. Les maisons de recrutement des Pères Blancs furent aussi très affectées. On estime à environ 400 les Missionnaires d'Afrique mobilisés au cours de la guerre de 1914-1918. A la fin de la guerre, la Société avait perdu 60 morts. 42 autres missionnaires quittèrent la Société entre 1914 et 1922¹⁴. La guerre causa une déstabilisation certaine au niveau des aspirants et du personnel de la Société, alors que les Missions étaient en pleine croissan-

ce. Les lettres circulaires du Supérieur général montrent clairement que la Société fut aussi économiquement affectée par cette guerre. En Europe, les subsides, les dons, les produits de première nécessité et le taux de change étaient affectés. Les missionnaires sont invités à la vigilance matérielle sans compromettre leur santé.

Dans cette guerre qui affectait aussi les missionnaires, comment pouvaient-ils remplir leur devoir de citoyens tout en restant fidèles à leur vocation missionnaire et comment pouvaient-ils témoigner de la charité fraternelle ? Huit jours après la déclaration de la guerre, Mgr Livinhac écrivit une circulaire pour en informer toute la Société et donner des directives : prières spéciales pour la paix tous les vendredis et samedis, prières également pour les mobilisés et les responsables de la Société, suspension de tous les longs voyages vers la Maison Mère étant donné l'insécurité, diminution ou suspension des entreprises ou des projets coûteux, etc¹⁵.

Sachant que certains confrères se trouveraient dans des camps adverses, et conscient du risque des divisions internes, il les exhorta à rester « tous unis comme doivent l'être des frères dans les sentiments de la plus cordiale charité¹⁶. » Régulièrement, il écrivait à tous pour les encourager et leur rappeler que les œuvres de la Société devaient continuer malgré ces difficultés. Aux confrères et aux aspirants mobilisés, il ne se lassa jamais de rappeler leur statut et devoir de missionnaires en exerçant, entre autres, la sanctification personnelle, apostolat par une vie exemplaire, etc. Il les exhortait à éviter des comportements qui compromettraient leur identité, et il leur exprimait son soutien et son affection paternels. Il les encouragea à garder contact avec la Société en lui envoyant des nouvelles régulièrement et en visitant les confrères là où cela était possible. Les réponses de certains confrères, publiées dans le Petit Echo, montrent que les exhortations de Mgr Livinhac eurent un impact positif sur eux. Citons par exemple la lettre du Père Léon Darot : « J'ai reçu depuis Salonique les exhortations de Votre Grandeur aux 'Confrères et Aspirants Soldats'. Je les ai lues et les relis avec la même assiduité et la joie... Dans les circonstances où nous sommes, ils viennent si droit au cœur, les sentiments de paternelle et tendre affection dont est remplie la lettre de Votre Grandeur. Elles nous frappent si particulièrement, les graves recommandations de sainteté et d'apostolat, surtout mises en regard de la fin dernière qui, peut-être chaque jour, précipitamment approche !¹⁷ »

Bien que le nombre des confrères ait diminué, pour Mgr Livinhac, ses missionnaires doivent toujours viser la qualité. Il écrit : « Je vous dirai que vous devez vous tenir en garde contre le désir, peu surnaturel, de voir votre apostolat produire des résultats rapides et éclatants, désir qui vous ferait conférer le baptême (nous pouvons ajouter : et les autres sacrements) à des gens qui ne seraient pas suffisamment préparés. Il vaut mieux infiniment n'avoir qu'un petit nombre de chrétiens, mais excellents, qui par leur vie édifiante font estimer et aimer notre sainte religion et y attirent ceux qui les entourent, que d'en avoir des masses de médiocres et de mauvais qui en donnent une triste idée et en éloignent¹⁸. »

Loin d'être affaiblis par la situation difficile causée par la guerre, les missionnaires devinrent encore plus solidaires et attachés à la Société. L'encouragement reçu du Supérieur général et l'information régulière et détaillée sur l'actualité de la Société avaient certainement contribué à donner aux missionnaires un profond sens d'appartenance et, par conséquent, une motivation renouvelée. En cette période de la guerre, il rédigea treize lettres à l'intention de la Société en général et de nombreuses autres lettres, pour des cas particuliers tels que les mobilisés, les novices, les Chefs des Missions, etc. Une particularité de ses lettres en cette période était la mise en exergue de la providence, de la patience, de l'amour de Dieu et de la Société.

L'après-guerre

Il importe de noter que Mgr Livinhac ne se faisait pas d'illusion que tout allait de soi. La situation de la guerre, forçant certains confrères à se trouver dans des camps adverses, n'aurait-elle pas semé la haine ou la méfiance dans les cœurs ? Mgr Livinhac s'inquiétait des relations existant entre les confrères allemands et les autres. Il avait envisagé d'envoyer les confrères allemands aux Etats-Unis d'Amérique ou en Amérique Latine au cas où les autorités coloniales françaises, britanniques et belges ne les accepteraient pas dans leurs colonies d'Afrique. Mais il décida d'abord de mener une enquête. Le résultat lui révéla que la présence des confrères allemands ne posait pas d'inquiétude ni au sein de la Société, ni dans les colonies d'Afrique.

En avril 1920, la Société tint son quinzième Chapitre général. Les capitulants se décidèrent sur la fondation de grands séminaires régionaux pour la formation du clergé autochtone et on traita longuement sur la col-

laboration entre ces derniers et les missionnaires européens. On adopta aussi l'introduction de l'étude de la langue anglaise dans la Société ; la création des Provinces de la Belgique et de la Hollande ainsi que sur la création d'une structure pour aider les confrères « qui ont vécu des relations inacceptables avec des adultes ou des enfants, ou dont le tempérament est devenu trop difficile à vivre¹⁹,... » Le Chapitre se prononça également sur le soins des confrères malades ou âgés, l'abus de la chasse, de l'alcool, du tabac, des sorties, etc. Ce fut le dernière Chapitre sous le supérieurat de Mgr Livinhac qui devenait de plus en plus fragile.

Cette même année fut marquée par un événement très mémorable : la béatification des martyrs de l'Ouganda dont le procès avait été introduit en 1912. En raison de santé, Mgr Livinhac ne put assister à cet événement honorant les martyrs qu'il avait connus. Cependant, le 21 novembre 1920, il reçut un titre honoraire d'archevêque d'Oxyrhynque.

Livinhac mourut le 11 novembre 1922 à l'âge de 76 ans. Quand il avait pris la direction de l'Institut à la mort du fondateur en novembre 1892, on comptait 163 Prêtres et 70 Frères ; à sa mort, il laissait une Société bien établie avec 676 Prêtres et 249 Frères. Rappelons que la guerre avait causé un nombre élevé de morts et de départs dans la Société parmi les Prêtres, Frères, Scolastiques ou Novices.

Les mérites du Mgr Léon Livinhac

A l'occasion du 25ème anniversaire de l'épiscopat de Mg Livinhac en 1909, le Père Voillard, au nom du Conseil, louait l'admirable prudence et la sagesse par lesquelles il gouvernait la 'petite' Société et indiquait l'essor pris par l'Institut malgré les difficultés de l'époque. Il soulignera plus tard que, pour Mgr Livinhac, la croissance de la Société était : « l'objet continuel et dominant de ses préoccupations et [il] ne cessa par une action suivie, persévérante, toujours plus pressante, d'en poursuivre la réalisation... par les instructions, les conseils, les remarques, les exhortations que ses Lettres circulaires apportaient aux missionnaires²⁰. » C'était bien la personne qu'il fallait comme l'avait prédit le Fondateur. A ses obsèques, Mgr Leynaud, archevêque

d'Alger, dira que « sous sa direction, les missions confiées aux Pères Blancs ont connu une extension et donné des résultats que personne n'eût osé espérer²¹. »

Livin hac était un « berger » qui suivait de près tout ce qui se passait dans l'ensemble de la Société. En 1894, il avait demandé aux missionnaires de ne pas hésiter à recourir au Conseil général toutes les fois où ils rencontreraient, dans les Constitutions ou d'autres Statuts, des points sur lesquels ils désireraient être éclairés. L'unité de l'Institut lui tenait à cœur. A ceux qui étaient en formation, il insistait déjà sur leur sens d'appartenance, d'amour des confrères et de la Société. Au Chapitre de 1906, il demanda aux confrères de lui écrire personnellement au moins deux fois par an, et il s'efforçait de leur répondre. Certains gardèrent une correspondance régulière avec lui comme accompagnateur spirituel.

L'unité n'était pas gagnée d'avance ; il fallait la bâtir et la consolider. Dans ses écrits, Mgr Livin hac ne cessait de rappeler que la division entre confrères était un contre-témoignage à l'évangélisation. L'unité était une valeur à vivre non seulement au niveau des communautés locales mais aussi dans toute la Société. Son langage familier était simple et concret : « Aimons-nous les uns les autres comme des frères, aimons notre Société comme une mère, observons nos Règles, obéissons à nos supérieurs », mais il aimait ajouter aussi « par-dessus tout, aimons Dieu, avec Lui nous pouvons tout et sans Lui nous ne pouvons rien²². » A ceux qui souhaitaient atténuer la règle de la vie communautaire en se basant sur le style d'autres congrégations, Livin hac était clair : « Qu'on n'allègue donc pas les besoins du ministère. Qu'on ne dise pas non plus que dans d'autres Sociétés, les missionnaires voyagent seuls et vivent seuls. Chaque Société a ses Règles et son esprit. Sa perfection consiste à les garder fidèlement. Gardons les nôtres comme elles gardent les leurs. »²³.

Tout en insistant sur l'obéissance, il soulignait qu'un missionnaire devait être capable d'initiatives. Il appelle les supérieurs à la bonté, mais aussi à la fermeté pour maintenir l'ordre. Lui-même, ne mâchait pas ses mots en réprimandant les missionnaires récalcitrants²⁴. Cependant, comme tout être humain, il avait aussi ses limites qu'il essayait d'améliorer²⁵. Au début de son supériorat, il connut des moments de découragement qui le poussaient parfois à penser à la sup-

pression de la Société. Un jour, suite au conflit avec certaines Congrégations belges sur les limites des missions dans le Haut-Congo, il se confia au Père Burtin, procureur des Pères Blancs à Rome : « Si on nous chasse de nos plus belles missions de l’Afrique équatoriale, je suis résolu à demander la suppression pure et simple de notre Société, qu’on a l’air de vouloir chasser de partout où elle s’est établie au prix de tant de sacrifices, pour la reléguer dans des pays où il n’y a à peu près aucun espoir de réussir. Nous avons dépensé tant d’argent, tant de vies précieuses pour créer, avec l’aide de Dieu, nos missions de l’Afrique équatoriale qui sont, je crois, les plus prospères de ce continent. Maintenant que nous commençons à recueillir les fruits de nos travaux, on voit d’un œil malveillant... Si nous sommes des mauvais ouvriers, qu’on nous disperse²⁶... » Après une telle réaction, expression d’un homme passionné d’apostolat, Livinhac opta cependant pour le dialogue.

A la suite du fondateur, il fut convaincu que l’avenir de l’Eglise en Afrique dépendrait de la qualité de la formation chrétienne des Africains. Il insistait sur les quatre ans de catéchuménat et sur une formation solide du clergé autochtone. Pour ces derniers, il était parfois très exigeant : « Que les séminaristes soient préparés sérieusement et longuement éprouvés. N’en admettre aucun qui paraîtrait tant soit peu douteux²⁷. » Il fallait aussi éviter de vouloir les transformer en ‘Européens à peau noire’. Les propos de Livinhac sur la nécessité de former un clergé local de valeur étaient renforcés par la lettre apostolique du pape Benoît XV, *Maximum illud*, sur la propagation de la foi dans le monde.

Livinhac invitait ses missionnaires à promouvoir l’auto-suffisance des communautés locales en créant « sur place des moyens d’existence qui assureront l’avenir des missions au point de vue matériel²⁸. » Les missionnaires mirent en place des activités pour former les autochtones à l’autonomie en développant les écoles et des métiers, notamment l’agriculture, l’élevage, la métallurgie, etc. C’étaient un outil d’évangélisation qui ne se limitait pas aux seuls catholiques.

La spiritualité de Livinhac était marquée par l’austérité, la privation, l’obéissance et un désir ardent de sanctification personnelle. C’était un genre de spiritualité que Lavigerie proposait à ses missionnaires qui devaient travailler dans les conditions difficiles de l’Afrique



Mgr Léon Livinhac déjà âgé

équatoriale. Comme pour la plupart des congrégations, les vertus évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance étaient à la base de cette spiritualité, même si elles étaient interprétées de différentes manières. La spiritualité ignatienne, voulue par le Fondateur, restait une pratique non pas seulement pour lui mais aussi pour toute la Société. Les grandes lignes de ses convictions spirituelles, mises à la disposition des confrères à la demande de ces derniers, sont reprises dans son opuscule intitulé "Quelques pensées pouvant servir au règlement particulier d'un missionnaire". Livinhac était convaincu que, plus que jamais, la vie d'un missionnaire d'Afrique devait être ancrée dans la prière, la charité fraternelle, la vie communautaire, l'obéissance et l'abnégation, pour effectivement accomplir sa mission. Cette conviction qu'il a transmise à la Société, reste encore pertinente pour les missionnaires d'aujourd'hui. Tout en adaptant l'apostolat à la réalité de son temps, Mgr Livinhac était convaincu de l'importance de conserver l'esprit du Fondateur. Peut-être peut-il nous aider à nous évaluer aujourd'hui : Où en sommes-nous ?

« Vous savez que, tant qu'une Société conserve avec soin l'esprit de son fondateur, et suit fidèlement les règles et conseils qu'il lui a laissés, elle est bénie de Dieu, qui lui envoie chaque année de nombreux novices, pieux intelligents, et pleins de bonne volonté. S'il juge à propos de lui ménager des épreuves, il lui fait la grâce de les supporter chrétiennement et d'en sortir fortifiée et rajeunie... Pénétrons-nous de plus en plus des enseignements de notre Très Vénéré Père, et observons nos saintes Règles, même celles qui nous paraissent moins importantes, avec plus inviolable fidélité²⁹. »

Peter Mateso

¹ Louis BURLATON, *Monseigneur Léon Livinhac, Archevêque d'Oxyrhynque, Supérieur Général des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), Fondateur de la Mission de l'Ouganda. Première partie, (notes dactylographiées) Carthage, 1932, p. 492.*

Louis BURLATON, *op. cit.*, p. 491.

² *Lettre Circulaire du 26 novembre 1892.*

³ *Lettre du 27 janvier 1893, cité par Jean-Claude CEILLIER, Histoire des Missionnaires d'Afrique. De la fondation par Mgr Lavigerie à la mort du fondateur (1868-1892), Paris, Karthala, 2008, p. 277.*

⁴ *Lettre de Mgr Hirth, 22 mai 1891 citée par Marinus ROOIJACKERS, Les débuts de la Mission des Pères Blancs au sud de l'Ouganda et l'organisation de son catéchuménat 1879-1914, Stampa Istituto Salesiano Pio XI, Rome, 2008, p. 37.*

⁵ *Règles de la Société des Missionnaires d'Afrique de 1872, p. 5.*

⁶ *Missionnaires d'Afrique : conclusion des Chapitres généraux, AGMAfr. 1889-20-2.*

⁷ *Lettre circulaire du 6 janvier 1901.*

⁸ André ENCREVE et alii, « Le christianisme en Europe des années 1860 à la première guerre mondiale : La France », dans *Histoire du Christianisme, Tome 11, (J.-M. MAYEUR et alii, dir.), Paris, Desclée, 1995, p. 527.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Aylward SHORTER, Les Pères Blancs au temps de la conquête coloniale. Histoire des Missionnaires d'Afrique 1892-1914, Paris, Karthala, 2011, p. 31.*

- ¹¹ Aylward SHORTER, *Les Pères Blancs et la Grande Guerre*, op.cit., p. 186.
- ¹² Jean-Claude CEILLIER, *De Chapitre en Chapitre 1906-1936* op. cit., p. 21. Cette règle sera supprimée après la mort Mgr Livinhac selon la décision du Chapitre de 1926.
- ¹³ Ibid.
- ¹⁴ Aylward SHORTER, op. cit., p. 211-229.
- ¹⁵ Lettre circulaire du 5 août 1914.
- ¹⁶ Ibid.
- ¹⁷ Lettre du 18 octobre 1915, citée dans *Petit Echo*, N° 26, novembre 1915, p. 169.
- ¹⁸ Lettre circulaire du 2 février 1918.
- ¹⁹ Jean-Claude CEILLIER, p. 61.
- ²⁰ Paul Voillard dans *Instructions de Mgr Livinhac aux Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)*, Alger, Imprimerie des Pères Blancs, 1938, p. V-VI.
- ²¹ Voir les *Rapports annuels*, N° 18, 1922-1923,
- ²² Lettres circulaires du 6 janvier 1897, 6 janvier 1902, 6 janvier 1903, etc.
- ²³ Lettre du 19 juin 1903.
- ²⁴ Nous avons les exemples de ses réprimandes aux missionnaires et aux supérieurs qui violent les règles et qui traitent les Noirs avec sévérité ; ou encore ceux qui pratiquent la fraude à la douane. C'est un « déshonneur face à la Société lui attirant la méfiance et le contre témoignage. » Voir *Lettres circulaires* du 6 janvier 1897, du 4 mars 1897, du 6 février 1898, du 1er mai 1900, etc.
- ²⁵ « Naturellement, il avait une propension à l'impatience, voire à l'irascibilité, mais il parvenait à réprimer rapidement de tels sentiments, particulièrement lorsqu'il était interrompu par un visiteur inattendu. » Aylward SHORTER, *Les Pères Blancs et la Grande Guerre. Histoire des Missionnaires d'Afrique (1914-1922)*, London, *Missionaries of Africa History Project*, 2010, p. 199.
- ²⁶ Lettre de Mgr Livinhac au Père Burtin, le 19 novembre 1894, AGMAfr., *Relations avec les Chefs des missions et le Saint-Siège*, Fonds Livinhac, Dossier N° 6.
- ²⁷ Lettre circulaire du 2 février 1918.
- ²⁸ Lettre circulaire du 19 juin 1903.
- ²⁹ Lettre Circulaire du 2 juillet 1919. Le cinquantenaire de la fondation de notre Société.